



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 130813

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la formation continue des enseignants en langue étrangère. En effet, les enseignants jouent un rôle-clé dans le renforcement des compétences linguistiques et interculturelles. En particulier, il est jugé essentiel de permettre aux enseignants de passer du temps à l'étranger pour améliorer la maîtrise des langues qu'ils enseignent et affiner leurs compétences interculturelles. Or il semblerait qu'à l'heure actuelle, la mobilité des enseignants soit très faible, pour les raisons suivantes : difficultés d'accès à la profession d'enseignant à l'étranger, manque d'incitations voire pénalisations en termes de carrière et rigidité des mécanismes pour les échanges bilatéraux et multilatéraux, comme le soulignait déjà la communication de la Commission européenne au Parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions intitulé « multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun » du 18 septembre 2008. Il aimerait donc connaître le nombre d'enseignants dans le primaire et dans le secondaire qui ont utilisé cette possibilité de se former dans leur langue d'enseignement à l'étranger et les mesures qu'il compte prendre pour développer cette possibilité à la fois par des incitations financières, indiciaires et dans les programmes de coopération bilatéraux comme transfrontaliers dont il aimerait connaître le nombre et les pays concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Maurer](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130813

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2375

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)